FICHE INSCRIPTION SAISON 2026/2027
AUTORISATION POUR MINEUR

Je soussigné (NOM, Prénom)

agissant en qualité de ☐ Mère ☐ Père ☐ Tuteur légal ☐ Parent

exerçant le droit de garde du ou des mineurs suivant(s) (NOM, Prénom) :

.....

.....

.....

Droit à l'image :

□ Déclare autoriser la publication de l'image du (ou des) mineurs ci-dessus désigné(e)s par la Fédération française de Ski et ces organes déconcentrés dans le respect des conditions suivantes :

- L'image ne pourra être captée et diffusée que dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif à l'exclusion de toute publication à caractère commercial.
- L'image peut être diffusée sur tous types de support et notamment écrits, audiovisuels et/ou informatiques, internet, newsletters…
- La FFS, ses clubs et ses organes déconcentrés s'engagent à ce que les images ainsi exploitées ne portent pas atteinte à sa dignité humaine, son intimité, à son honneur et à sa réputation.

Transport :

□ Autorise le transport du mineur à l'occasion des déplacements organisés par le club dans le cadre de ses diverses activités (compétitions, stages…).

Le choix du mode de transport sera décidé par le club (véhicules personnels, transport en commun, véhicules du club)

□ Autorise le mineur à effectuer seul les trajets d'aller et de retour entre son domicile et le club.

Dans ce cas, je reconnais que la responsabilité du club et/ou de ses encadrants ne pourra pas être engagée en cas d'accident se produisant au cours desdits trajets.

□ N'autorise pas le mineur à effectuer seul les trajets d'aller et de retour entre son domicile et le club.

Dans ce cas, je m'engage à assurer moi-même le transport de mon enfant avant et après les activités du club, et à respecter les horaires prévus pour lesdites activités.

Nous vous informons qu'en cas de retards répétés de votre part contraignant les encadrants et responsables du club à prendre à leur charge la garde du mineur en dehors des horaires prévus, des sanctions pourront être prises par les dirigeants pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

Si exceptionnellement vous ne pouviez pas assurer le transport du mineur, nous vous remercions de bien vouloir en informer préalablement le club par écrit.

Sécurité :

Les dirigeants du Club sont légalement tenus de prendre toutes les dispositions nécessaires, en cas de blessure ou tout état pathologique nécessitant une prise en charge médicale urgente, et de faire prodiguer les soins immédiats nécessaires à son état auprès de l'autorité médicale compétente la plus proche.*

***La Fédération française de Ski rappelle à ses adhérents l'obligation de souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels ses membres s'exposent de par leur pratique sportive (Article L 321-4 du Code du sport).**

Contact d'urgence : (NOM, Prénom)

Numéro de portable : (Relation)

RGPD :

Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) qui impose une obligation de transparence (articles 12, 13 et 14 du RGPD) – que les informations recueillies par mon Club dans le cadre du dossier d'inscription sont nécessaires à mon adhésion. Ces données peuvent faire l'objet d'un traitement informatique par le club, la Fédération Française de Ski et ses organes déconcentrés conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données personnelles.

Pour en savoir plus sur la politique de confidentialité de la FFS merci de consulter : https://ffs.fr/politique-de-confidentialite/ et pour exercer vos droits, consultez le site cnil.fr ou contacter rgps@ffs.fr

Fait à

Le

Signature :